

RÈGLEMENT PORTANT CONDITIONS GÉNÉRALES de VENTE, CONTRAT de DON et CONDITIONS GÉNÉRALES d'UTILISATION du SITE INTERNET

Date de mise à jour : 1^{er} septembre 2015

AVERTISSEMENT IMPORTANT :

LISEZ ATTENTIVEMENT CETTE NOTICE, PRENEZ CONNAISSANCE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA PLATE-FORME d'INTERMÉDIATION EN DON PARTICIPATIF DÉSIGNÉE PAR WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR ET DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE L'INTERMÉDIAIRE EN FINANCEMENT PARTICIPATIF PROPOSANT DES DONNS.

EN ACCEPTANT EXPRÉSSEMENT LES PRÉSENTES, VOUS VOUS ENGAGEZ SANS RÉSERVE À LES RESPECTER DANS TOUS LEURS TERMES, DANS TOUTES LEURS CONDITIONS AINSI QUE DANS TOUTES LEURS CONSÉQUENCES.

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS VOUS ENGAGER À RESPECTER L'ENSEMBLE DE CES TERMES ET DE CES CONDITIONS, ALORS VOUS NE DEVEZ PAS LES ACCEPTER.

EN CONSÉQUENCE, VOUS NE POURREZ PAS BÉNÉFICIER DES SERVICES PROPOSÉS PAR WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR.

AUTEURS de DONNS (DONATEURS) : une promesse de Don ou Contribution vous engage. Tout Don ou Contribution est irrévocable. Donnez des fonds dont vous n'aurez pas besoin.

BÉNÉFICIAIRES de DONNS (DONATAIRES) : recevoir un Don ou Contribution comporte des obligations. Tout Don ou Contribution doit être employé conformément à son objet.

Il est demandé à chaque Utilisateur, Donateur ou Donataire ou Contributeur, avant toute réalisation d'un Don ou d'une Contribution, de certifier qu'il a pris connaissance et qu'il a accepté expressément le présent règlement portant Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du site internet et des Conditions Générales de Vente (CGV) de l'Intermédiaire en Financement Participatif par Dons, ou « IFP » (article R.548-5 b du Code monétaire et financier), valant contrat de Don ou Contribution.

Les présentes CGU/CGV sont conclues entre :

- Les Donateurs ou Contributeurs, qui offrent et remettent des fonds sous forme de Don ou Contribution,

CGU et CGV de DEVENEZPROPRIO SAS –Version n°A3 Septembre 2015 - Page 1 sur 41

- Les Donataires, qui sollicitent et reçoivent des fonds sous forme de Don ou Contribution,
- DEVENEZPROPRIO SAS, Intermédiaire en Financement Participatif par Don ou Contribution.

1. PRÉAMBULE.

1.1. Les présentes conditions générales d'utilisation de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR en date du 1^{er} septembre 2015 (ci-après dénommées les «conditions Générales d'Utilisation» ou «CGU») décrivent les termes et conditions applicables à l'accès aux Services de Financement participatif par Don ou Contribution proposés par la plateforme internet dénommée WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR. Elles sont conformes aux articles R. 132-1 et R. 132-2 du Code de la consommation. Elles comprennent également les « Conditions Générales de Ventes » ou « CGV » des Offres de Financement Participatif, notamment sous forme de Dons ou Contributions, proposé par cette même plateforme de Financement Participatif.

Les Opérations de Financement Participatif sont définies et régies par les articles L. 548-1 et suivants, D. 548-1, et suivants, du Code monétaire et financier (Décret n° 2014-1053 du 16 septembre 2014 relatif au Don Participatif).

WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR organise des remises de capitaux entre des Particuliers (personnes physiques) ou des Entreprises (personnes morales), Donateurs / Contributeurs et des Particuliers (personnes physiques), Donataires. Pour des raisons de clarté et de sécurité juridique, WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR a choisi, de son propre chef, de placer ces remises de Dons ou Contributions dans le cadre réglementaire du Financement Participatif. Ces Opérations de Financement Participatif prennent soit la forme de Prêts sans intérêts, soit de Dons ou Contributions (art. L. 548-1 3° du Code monétaire et financier). WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR a spécialisé son activité dans le Don (article L. 548-2 II du Code monétaire et financier).

Ces Opérations de Financement Participatif par Don ou Contribution concernent principalement l'aide à l'acquisition immobilière. Les fonds apportés sous forme de Dons ou Contributions contribuent à l'apport personnel ou à l'auto-financement nécessaire à l'obtention d'un crédit immobilier en vue de l'achat d'une résidence, principale ou secondaire. La présence d'un apport personnel fait partie des critères d'attribution de crédit immobilier retenus par les établissements de crédit. L'acquisition d'une résidence contribue à la stabilité économique des ménages. En favorisant l'acquisition immobilière par la constitution d'apports personnels, WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR s'inscrit dans la poursuite d'objectifs de bien-être social, individuel et collectif.

WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR permet à des personnes physiques, qui ne disposent pas des fonds personnels nécessaires, de constituer cet apport personnel en sollicitant des Dons ou

CGU et CGV de DEVENEZPROPRIO SAS –Version n°A3 Septembre 2015 - Page 2 sur 41

Contributions auprès de leur communauté et auprès du public, y compris des sociétés commerciales partageant cet objectif de solidarité et de stabilité sociale. Il leur permet ainsi de soumettre une demande de crédit immobilier avec de meilleures conditions de succès.

WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR favorise l'accès à la propriété, base de la sécurité financière et familiale. Si vous souhaitez aussi contribuer à cette ambition, devenez un acteur de notre économie et du bonheur d'autrui en réalisant un Don ou Contribution.

1.2. Les Opérations de Financement Participatif réalisées par plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR comprennent les principales phases chronologiques suivantes :

- inscription du Porteur de Projet, personne physique candidat au Don ou Contribution, futur Donataire, sur le site WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR,
- inscription du Membre, personne physique ou personne morale, futur Donateur ou Contributeur, sur le site WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR,
- demande de Don ou Contribution émise par le Porteur de Projet, candidat au Don ou Contribution,
- analyse et sélection du projet, par l'Intermédiaire en Financement Participatif par Dons ou Contributions,
- présentation publique du projet : l'Offre de Financement Participatif par Don ou Contribution, le projet immobilier, son contenu, ses aspects juridiques ou réglementaires et la durée fixée pour la réunion des fonds,
- promesses de Dons ou Contributions : engagements individuels des Membres Donateurs inscrits sur le site, d'apporter les fonds proposés par eux, au projet,
- Arrêt Présumé des Promesses de Don ou Contribution, ou fin de l'Offre de Financement Participatif,
- Fin de la période de Promesses de Dons ou Contributions : détermination du montant total du Don ou Contribution,
- Don ou Contribution : versement effectifs des fonds, par les Donateurs, au Donataire,
- utilisation du Don ou Contribution par le Donataire, conformément au Projet présenté : présentation d'un dossier de crédit immobilier, soit directement auprès d'un établissement de crédit, soit par un Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP), notamment, un Courtier-IOBSP en crédits immobiliers,
- en cas d'acceptation du dossier de crédit, investissement de l'apport personnel issu du Don ou Contribution dans l'opération immobilière,
- en cas de refus du dossier de crédit, restitution du Don ou Contribution aux Donateurs.

1.3. La plateforme de Financement Participatif WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR est la propriété exclusive de la société DEVENEZPROPRIO SAS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ORLÉANS sous le numéro RCS 812 106 482 (ci-après dénommée «DEVENEZPROPRIO SAS»).

1.4. DEVENEZPROPRIO SAS est un Intermédiaire en Financement Participatif immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 150 038 42. Le Registre des Intermédiaires tenu par l'ORIAS est consultable à l'adresse : www.orias.fr. Les Services proposés par DEVENEZPROPRIO SAS ont pour objet de permettre une mise en relation, au moyen d'un site internet, entre, d'une part, des Donataires ou Contributeurs, personnes physiques n'agissant pas à des fins professionnelles, recherchant un Don ou Contribution pour un projet déterminé, consistant en un achat ou un ensemble d'achats de biens ou de prestations de service concourant à la réalisation d'une opération prédéfinie en termes d'objet, de montant et de calendrier, et, d'autre part, des Donateurs ou Contributeurs, personnes physiques ou personnes morales intéressées pour financer ce Projet sous forme de Dons ou Contributions (article L. 548-1 3° du Code monétaire et financier).

DEVENEZPROPRIO SAS exerce son activité pour des Projets de nature immobilière, consistant en un Projet d'acquisition de résidence principale ou secondaire, au Financement duquel les Dons ou Contributions collectés contribuent.

2. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION.

2.1. Définitions. Pour les besoins des présentes, les expressions comportant une majuscule auront le sens qui leur est donné ci-après, à moins que le contexte n'exige qu'il en aille autrement :

- Arrêt Prématuré des Promesses de Dons ou Contributions : désigne toute cessation définitive d'une Offre de Financement Participatif à l'initiative du Porteur de Projet (le Donataire) avant le terme de réunion des fonds, non imposée par une norme légale ou réglementaire.
- Campagne de Dons ou Contributions : voir « Période de Promesses de Dons ».
- Conditions Générales d'Utilisation ou CGU : désignent les présentes conditions générales d'utilisation de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR applicables à chaque Utilisateur (Membre/Donateur, Porteur de Projet/Donateur) qui peuvent être consultées sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR par tout Internaute et auxquelles cet Internaute doit adhérer pour pouvoir devenir Membre.
- Conditions Générales de Ventes ou CGV : désignent les présentes conditions générales de vente de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR applicables aux Donataires et aux Donateurs et auxquelles ces derniers doivent adhérer pour pouvoir devenir Membre.
- Don / Contribution (ou don individuel) : acte par lequel une personne, le Donateur ou Contributeur, met ou promet de mettre des fonds à disposition d'une autre personne, le Porteur de Projet, sans obligation de remboursement. Cette remise de fonds est irrévocable et à titre gratuit. Le Don ou Contribution

CGU et CGV de DEVENEZPROPRIO SAS –Version n°A3 Septembre 2015 - Page 4 sur 41

global désigne l'ensemble des sommes versées par les Donateurs ou Contributeurs en vue de la réalisation du Projet. Ainsi défini, le Don ou Contribution n'entre pas dans les libéralités décrites à l'article 893 et suivants, du Code civil ; il n'entre pas dans le formalisme prévu à l'article 931 de ce Code.

- Donataire : désigne une personne physique, recevant irrévocablement des fonds de la part des Donateurs, s'engageant à en faire l'usage promis dans la description du Projet et à régler à l'Intermédiaire en Financement Participatif les frais d'utilisation de la plateforme. Le Donataire est le bénéficiaire du Don ou Contribution. Voir « Porteur de Projet ».
- Donateur ou Contributeur : désigne une personne physique ou morale, remettant irrévocablement des fonds des Donataires. Voir « Membre ».
- Données Personnelles : désigne les informations personnelles que le Membre (le Donateur) a accepté de communiquer, soit lors de la création de son Espace Personnel, soit à l'occasion de l'utilisation des Services, ainsi que les informations personnelles collectées automatiquement dans le cadre de l'utilisation des Services ou de la consultation de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR. Désigne également les données personnelles relatives aux personnes physiques représentant les Donateurs ou Contributeurs. Ces Données sont enregistrées et font l'objet d'un droit permanent d'accès, de rectification et de suppression.
- Engagement de Don ou Contribution : voir « Promesse de Don ou Contribution ».
- Espace Personnel : désigne le compte (en ce incluant le nom d'utilisateur et le mot de passe choisis par le Membre) et l'espace personnel informatique unique qui est réservé au Membre/au Donateur après son inscription sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR contenant les informations à jour sur le Membre/le Donataire et permettant d'accéder à la présentation des Société Financées présélectionnées par la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR en vue d'une souscription éventuelle au Don. Le Porteur de Projet/Donataire dispose également d'un Espace Personnel, lui permettant de suivre les Projets proposés, sélectionnés ou financés.
- Établissement Gestionnaire de Fonds : désigne une entreprise agréée en tant que Prestataire de Services de Paiement, soit comme établissement de paiement, comme établissement de monnaie électronique ou comme établissement de crédit, en charge de la mission de gestion des fonds mobilisés par les opérations de Don, y compris de séquestre de fonds au titre d'un contrat de séquestre. Cet établissement est dirigé de manière indépendante de l'Intermédiaire en Financement Participatif, auquel il est lié par contrat. Il assure la protection des dépôts et des fonds des Utilisateurs. Dans le cadre des présentes, DEVENEZPROPRIO SAS a choisi la Société LemonWay comme Prestataire de Services de Paiement. Les conditions générales d'utilisation et de vente, ainsi que le contrat-cadre de Services de Paiement, sont accessibles à

<https://www.lemonway.fr/legal/conditions-generales-d-utilisation#crowdfunding>

- Force Majeure : désigne tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible, tels que tous incendies, toutes inondations, tous éléments ou autres catastrophes naturelles, tous actes d'hostilités, de guerres, d'émeutes ou de troubles publics, pannes, blocages, défaillances ou dégradations de services des installations ou des réseaux de télécommunications, ou toutes autres causes similaires aux causes mentionnées ci-dessus échappant au contrôle raisonnable d'une partie à un contrat et entraînant un manquement ou un retard dans le cadre de l'exécution de ses obligations au titre d'un contrat.
- Gestion Extinctive : gestion des activités, par un tiers Prestataire en Services de Paiement ou Agent de Services de Paiement, dans l'hypothèse où l'Intermédiaire en Financement Participatif ne serait plus en mesure de continuer à les exercer.
- Intermédiaire en Financement Participatif par Dons ou Contributions ou IFP : désigne la Société DEVENEZPROPRIO SAS, proposant des opérations de Financement Participatif sous forme de Don ou Contribution, au sens de l'article L. 548-1 et suivants, R. 548-1 et suivants, du Code monétaire et financier.
- Internaute : désigne toute personne qui consulte les pages publiques de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR.
- Investissement Participatif : offre de titres en capital (actions ordinaires) ou de titres de créances (obligations à taux fixe). En aucune façon, ni la Société DEVENEZPROPRIO SAS, ni le site plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR ne proposent des offres d'investissement participatif, mais exclusivement des Offres de Financement Participatif, sous forme de Don.
- Lutte Contre le Blanchiment et contre le Financement du Terrorisme : ensemble des dispositions issues du Code pénal et du Code monétaire et financier soumettant certains professionnels, dont les Intermédiaires en Financement Participatif, à des mesures permanentes de vigilance et de contrôle des opérations.
- Membre : désigne un internaute, personne physique dûment inscrit sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR, désireux de Donner à intérêt à des personnes morales sélectionnées par l'IFP, ayant accepté expressément les CGU et les CGV de l'Intermédiaire en Financement Participatif par Dons ou Contributions et de son site internet.
- Notice du Projet : document synthétique présentant le Porteur de Projet, le Projet lui-même, y compris sous ses aspects financiers, ainsi que l'analyse qu'en fait l'Intermédiaire en Financement Participatif.
- Objectif de Don ou Contribution : montant maximum des fonds recherchés par le Porteur de Projet/Donataire, sollicité via l'Offre de Financement Participatif. Le montant cumulé des Promesses de Don ou Contribution permet de déterminer si l'Objectif de Don ou Contribution est atteint, ou non.

- Offre de Financement Participatif : désigne l'ensemble des caractéristiques essentielles et des coûts du Don ou Contribution recherché par le Porteur de Projet candidat au Don ou Contribution à l'emprunt (Donateur).
- Partie : désigne tout Membre, Donateur, et tout Porteur de Projet, Donataire, parties au présent contrat de Don ou Contribution. L'Intermédiaire en Financement Participatif par Dons DEVENEZPROPRIO SAS n'est, en aucune façon, partie au contrat de Don ou Contribution.
- Période de Promesses de Don ou Contribution : désigne la période durant laquelle le Donataire peut souscrire à une Offre de Don ou Contribution Participatif. Identique à « Campagne de Don ou Contribution ».
- Plateforme : désigne le Site internet et ses dispositifs électroniques plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR mis à la disposition du Donateur par DEVENEZPROPRIO SAS pour réaliser la Campagne de Don ou Contribution, puis le Don ou Contribution lui-même. Identique à « Site ».
- Porteur de Projet : désigne le bénéficiaire effectif du Don ou Contribution. voir « Donataire ».
- Prestataire de Services de Paiements : voir « Établissement Gestionnaire de Fonds ».
- Prestataire extérieur : partenaire technique ou commercial de la Société DEVENEZPROPRIO SAS.
- Prêt : désigne l'acte par lequel une personne, le prêteur, met ou promet de mettre des fonds à disposition d'une autre personne, en vertu d'un contrat de prêt de capitaux comportant une obligation de remboursement, conclu dans le cadre d'une Offre de Financement Participatif. Cette opération de crédit peut être consentie soit à titre onéreux, soit à titre gratuit. « Prêt » est ici identique à « crédit » au sens d'une opération de crédit telle que définie par le Code monétaire et financier. Pour l'Emprunteur, les capitaux reçus au titre du Prêt forment un emprunt. En aucune façon, ni la Société DEVENEZPROPRIO SAS, ni le site plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR ne proposent des offres de Financement Participatif sous forme de Prêt, mais exclusivement des Offres de Financement Participatif sous forme de Don ou Contribution.
- Projet : achat ou ensemble d'achats de biens ou de prestations de service concourant à la réalisation d'une opération prédéfinie en termes d'objet, de montant et de calendrier (art. L. 548-1 3° et R. 548-5 4° du Code monétaire et financier).
- Promesse de Don ou Contribution : opération d'engagement d'apports des fonds par les Donateurs, nécessaires au Financement d'un Projet du Donataire, par l'intermédiaire de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR ; engagement pris par un Donataire de verser le Don ou Contribution.
- Recours : voies de traitement amiable des litiges, offertes aux Membres/Donateurs et aux Donataires, dans leurs relations avec l'Intermédiaire

en Financement Participatif, composées des Réclamations et de la Médiation, en cas d'insatisfaction persistante après la réponse donnée à la réclamation.

- Rétractation : faculté donnée au Donateur de ne pas donner suite à une Promesse de Don effectuée durant la Période de souscription à l'Offre de Don Participatif. Les Offres de Financement Participatif sous forme de Don proposées par le site plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR ne sont assorties d'aucune faculté de rétractation ; toute Promesse de Don ou Contribution émise engage le Membre/Donateur à apporter les fonds promis au Donataire.
- Services : désigne l'ensemble des activités de l'Intermédiaire en Financement Participatif DEVENEZPROPRIO SAS, consistant notamment en la recherche de Donateurs, en la présélection d'Offres de Financement Participatif selon la politique de sélection figurant sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR, en leur mise en ligne sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR, en l'information des Parties, en la gestion des Dons ou Contributions, en proposition d'outils de développement ou de marketing et en toutes activités connexes à ces actions principales.
- Seuil de Succès : désigne le montant minimal de Promesses de Don ou Contribution conditionnant la réalisation définitive d'une Offre de Don ou Contribution, telle que définie dans la Notice du Projet.
- Site : désigne le site internet accessible à l'adresse unique WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR. Identique à « Plateforme ».
- Utilisateur : désigne soit un Internaute, soit un Membre/Donataire, soit un Porteur de Projet/Donateur, ou ses représentants.

2.2. Interprétation. Sauf stipulation expresse contraire ou si le contexte impose un sens différent :

(i) les renvois dans les présentes au préambule et aux articles s'entendent, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement, aux renvois au préambule et aux articles du présent Règlement des CGU et des CGV,

(ii) les mots comportant le pluriel doivent inclure le singulier et réciproquement,

(iii) la référence à une personne emporte référence implicite aux cessionnaires de son fonds de commerce et à ses successeurs, héritiers ou ayants-droit éventuels,

(iv) la référence à une disposition légale inclut, le cas échéant, tout amendement ou toute nouvelle promulgation de cette disposition ainsi que tout instrument légal, réglementaire, décret, arrêté ou ordonnance relatif à cette disposition ou à sa nouvelle promulgation,

(v) la référence à un document vise ce document tel qu'il peut être modifié, remplacé par voie de novation ou complété.

3. OBJET.

L'objet du présent Règlement portant CGU et CGV consiste à définir les règles et principes juridiques applicables à l'utilisation des Services de plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR, notamment les conditions dans lesquelles :

- L'Internaute, le Membre/Donateur/Contributeur peut naviguer sur le site de plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR,
- Le Membre/Donateur peut procéder à des Dons ou Contributions Participatifs et avoir recours aux Services de l'Intermédiaire en Financement Participatif par Dons ou Contributions, et promettre des Dons ou Contributions à ce titre,
- Le Porteur de Projet/Donataire peut proposer des Projets relevant d'Offre de Financement Participatif au moyen de Dons ou Contributions, et recevoir des Dons ou Contributions à ce titre,
- L'ensemble des Utilisateurs et l'Intermédiaire en Financement Participatif échangent les informations nécessaires à la réalisation de Dons ou Contributions.

En aucune façon la sollicitation de Dons ou Contributions au moyen d'une Offre de Financement Participatif peut être assimilée à un appel public à l'épargne.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation constituent l'intégralité du Contrat conclu entre les Parties, Membre/Donateur/Contributeur et Porteur de Projet/Donataire, en vue de l'utilisation des Services offerts sur le Site. Elles font foi en cas de litige entre Donateur et Donataire.

A ces fins, chaque Membre/Donateur/Contributeur, Porteur de Projet/Donataire, déclare avoir pris connaissance et accepté expressément et de manière inconditionnelle les présentes CGU et CGV en vigueur au jour de l'accès à la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR, par le coche de la case prévue à cet effet, après lecture intégrale de celui-ci, dont la lecture est toujours disponible.

4. ACCÈS A LA PLATEFORME WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR.

DEVENEZPROPRIO SAS a conçu, réalisé et fait évoluer la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR, site internet dédié remplissant des fonctions de mise en relation entre les Donateurs/Contributeurs, désireux de donner des capitaux, et les Porteurs de Projets, particuliers

CGU et CGV de DEVENEZPROPRIO SAS –Version n°A3 Septembre 2015 - Page 9 sur 41

désireux de recevoir Don ou Contribution dans les conditions et modalités prévues pour le Financement Participatif par Don ou Contribution.

4.1. Accès aux pages publiques du Site. Sont soit consultables, soit téléchargeables sur les pages publiques de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR les informations suivantes :

- Le présent Règlement portant CGU et CGV de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR,
- La procédure d'inscription en tant que Membre / Donateur / Contributeur (art. R. 548-10 et R. 548-5 1° a du Code monétaire et financier),
- La procédure de résiliation de l'inscription en tant que Membre / Donateur (art. R. 548-10 et R. 548-5 1° b du même Code),
- La présentation générale du Financement Participatif par Don ou Contribution, ainsi que les risques généraux inhérents aux Dons ou Contributions proposés,
- Les responsabilités individuelles de chaque Partie (Donateur, Donataire), ainsi que celle de l'Intermédiaire en Financement Participatif par Don ou Contribution, DEVENEZPROPRIO SAS, qu'il s'agisse des informations pré-contractuelles et contractuelles,
- Les règles et la politique de sélection des Projets et des Porteurs de Projets financés par l'intermédiaire de DEVENEZPROPRIO SAS (art. R. 548-10 et R. 548-5 3° a du Code monétaire et financier),
- La présentation succincte de chaque Projet présentant clairement ses caractéristiques essentielles et les éléments pertinents de sa viabilité économique, afin de permettre à chaque Donateur d'apprécier la qualité du Projet proposé (art. R. 548-10 et R. 548-5 4° a du même Code),
- Les montants de rémunération, en euros et en pourcentage du Don ou Contribution, et les principes de rémunération de DEVENEZPROPRIO SAS, correspondant aux frais appliqués au Donataire et, le cas échéant, au Donateur (art. R. 548-10 et R. 548-7 2° du même Code),
- Des conditions de mise à disposition des fonds (art. R. 548-10 et R. 548-7 3° du même Code),
- Le processus de Recours, de réclamations et de Médiation (art. R. 548-10 et R. 548-6 3° d du même Code),
- Le processus de gestion des données personnelles : accès, rectification, suppression,
- Le processus de gestion extinctive des activités, au cas où l'Intermédiaire en Financement Participatif par Dons ne serait plus en mesure de les exercer,
- Tout dispositif de nature explicative utile à l'information des Donataires et des Donateurs,

Les informations relatives aux Projets sont publiées sous la propre responsabilité des Porteurs de Projets. Toute information erronée ou susceptible d'induire l'Intermédiaire en Financement Participatif en erreur engage la responsabilité du porteur de projet (art. L. 548-1 3° du Code

monétaire et financier). Notamment, DEVENEZPROPRIO SAS informe les Donateurs qu'elle ne procède à aucun contrôle ni examen de la situation des Donataires ou de leurs Projets.

4.2. Accès aux Services. Cet accès suppose la demande d'inscription soit en tant que Membre/Donateur/Contributeur, soit en tant que Porteur de Projet/Donataire, puis l'acceptation de la demande d'inscription par plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR. L'inscription est matérialisée par la création d'un Espace Personnel, accessible via le Site.

4.2.1 Inscription du Membre. Tout Membre/Donateur/Contributeur doit être soit une personne morale, soit une personne physique majeure (âgée d'au moins dix-huit ans révolus), à la date de son inscription sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR, jouissant de sa pleine capacité juridique et du droit de disposer de son patrimoine.

Pour devenir Membre, l'Internaute crée un Espace Personnel en s'inscrivant sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR en procédant successivement à chacune des cinq étapes suivantes :

- Il renseigne l'ensemble des champs obligatoires figurant dans le formulaire d'inscription disponible sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR, notamment son identité et ses coordonnées personnelles s'il s'agit d'une personne physique : nom, prénoms, adresse postale, date et lieu de naissance, nationalité, adresse de courrier électronique (article R. 548-5 1° a du Code monétaire et financier),
- S'il s'agit d'un Membre/Donateur/Contributeur personne morale : son nom ou sa dénomination sociale, l'adresse postale de son siège ainsi que son numéro d'immatriculation SIREN. Elle produit également les coordonnées personnelles de son représentant : nom, prénoms, adresse postale, date et lieu de naissance, adresse de courrier électronique,
- Il indique quel montant il est disposé à donner dans le cadre de Projets en Financement Participatif par Don ou Contribution proposés par plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR. Cet engagement se traduit par le versement effectif des sommes correspondantes au Don ou Contribution, dès validation de l'inscription, via l'un des services de paiement proposés (par exemples : virement, carte bancaire ou chèque). Le Don ou Contribution est alors placé dans un porte-monnaie électronique (« *wallet* »), affecté nominativement au Donateur, en attendant soit la fin de la période de collecte, soit son remboursement. Le Don ou Contribution peut être actualisé par le Membre/Donateur/Contributeur avant le terme de la période de collecte,
- Il communique les informations bancaires demandées par le Prestataire de Services de Paiement, dans le cadre des Conditions Générales d'Utilisation, distinctes, de ce service, distinct,
- Il lit en ligne le présent Règlement portant CGU et CGV et exprime expressément son consentement à l'ensemble de ses clauses en cochant volontairement la case proposée à cet effet (article R. 548-5 1° b du Code monétaire et financier),

- Soit il transmet en ligne la copie d'une pièce d'identité valide, CNI ou passeport, soit son représentant transmet en ligne la copie d'un extrait Kbis récent, de moins de trois mois, ainsi qu'une copie des statuts à jour.

Cette communication vaut attestation de la sincérité des données transmises. Les articles 441-7 et 441-9 du Code pénal sanctionnent d'une peine d'emprisonnement d'une année et/ou de 15.000 euros d'amende le fait d'établir, ou de tenter d'établir, une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Chaque Membre/Donateur/Contributeur ne peut ouvrir et disposer que d'un Espace Personnel.

L'Internaute qui ne communique pas les Données Personnelles requises ou qui n'accepte pas le présent Règlement portant Conditions Générales d'Utilisation et de Vente, n'accède pas au statut de Membre de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR. Il ne peut, en conséquence, en aucune façon devenir Donateur pour l'un des Projets proposés.

4.2.2. Inscription en tant que Porteur de Projet. Pour devenir Porteur de Projet, et pour prétendre recevoir des Dons ou Contributions, la personne physique crée un Espace Personnel en s'inscrivant sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR en procédant successivement à chacune des quatre étapes suivantes :

- Elle renseigne l'ensemble des champs obligatoires figurant dans le formulaire d'inscription disponible sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR, notamment son identité et ses coordonnées personnelles s'il s'agit d'une personne physique : nom, prénoms, adresse postale, justificatif de domicile, date et lieu de naissance, nationalité, adresse de courrier électronique (article R. 548-5 1° a du Code monétaire et financier),
- Elle communique des coordonnées bancaires, sous la forme d'un numéro d'IBAN correspondant à un compte de dépôt ou un compte courant dont elle est titulaire personnellement,
- Elle lit en ligne le présent Règlement portant CGU et CGV et exprime expressément son consentement à l'ensemble de ses clauses en cochant volontairement la case proposée à cet effet (article R. 548-5 1° b du Code monétaire et financier),
- Elle communique toutes les informations descriptives et financières relatives au Projet.

Cette communication vaut attestation de la sincérité des données transmises. Les articles 441-7 et 441-9 du Code pénal sanctionnent d'une peine d'emprisonnement d'une année et/ou de 15.000 euros d'amende le fait d'établir, ou de tenter d'établir, une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Par cette déclaration, le Porteur de Projet certifie qu'il est bien le bénéficiaire effectif des fonds provenant de Dons ou Contributions collectés.

Le Porteur de Projet qui ne communique pas les Données Personnelles requises ou qui n'accepte pas le présent Règlement portant Conditions Générales d'Utilisation et de Vente, n'accède pas au statut de Porteur de Projet de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR. Il ne peut, en conséquence, en aucune façon devenir Donataire au titre de l'un de ses Projets proposés, ni bénéficiaire de contributions financières au titre de ce Projet.

4.2.3. Validation des inscriptions. DEVENEZPROPRIO SAS examine et décide chaque demande d'inscription, qu'il s'agisse de Membre/Donateur/Contributeur ou de Porteur de Projet/Donataire.

DEVENEZPROPRIO SAS procède au contrôle de conformité des informations communiquées par le Membre/Donataire/Contributeur et par le Porteur de Projet/Donateur, en regard des justificatifs produits.

DEVENEZPROPRIO SAS notifie au Membre ou au Porteur de Projet la confirmation ou l'infirmité de son inscription, par un message électronique envoyé à l'adresse indiquée.

DEVENEZPROPRIO SAS peut procéder à la radiation d'une inscription à tout moment et sans avoir à en produire de justification.

En particulier, DEVENEZPROPRIO SAS est tenue de mettre en œuvre un dispositif permanent de Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et contre le Financement du Terrorisme (article L. 561-1 et suivants du Code monétaire et financier, articles 324-1 à 324-9 du Code pénal).

DEVENEZPROPRIO SAS informe de sa radiation d'inscription le Membre/Donateur/Contributeur ou le Porteur de Projet/Donataire par tout moyen.

4.2.4. Connexion à l'Espace Personnel par les Membres. Une fois la validation de l'inscription confirmée par DEVENEZPROPRIO SAS, le Membre et le Porteur de Projet accèdent à leurs Espaces Personnels. Ceux-ci sont par nature, strictement individuels.

L'accès à l'Espace Personnel se fait au moyen :

- D'un identifiant (« *login* ») : l'adresse mail saisie lors de l'inscription,
- D'un mot de passe : choisi confidentiellement par chaque Membre.

Si l'adresse mail est connue de DEVENEZPROPRIO SAS, le mot de passe est connu seulement du Membre/Donateur ou du Porteur de Projet/Donataire. Vis-à-vis des tiers, les deux éléments sont à considérer comme strictement personnels et confidentiels : les Donataires et les Donateurs ne doivent ni les communiquer, ni les partager, ni les laisser en libre accès à des tiers.

5. CAMPAGNE DE DON PORTANT SUR UNE OFFRE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF.

La Campagne de Financement Participatif par Don ou Contribution débute avec la diffusion d'une Offre de Financement Participatif à laquelle les Membres/Donateurs/Contributeurs peuvent, par leur seul discernement et par la seule expression de choix personnels, apporter des Promesses de Don ou Contribution.

5.1. Dépôt et sélection d'un Projet. Les Porteurs de Projet/Donataires soumettent leurs Projets de Financement Participatif à l'Intermédiaire en Financement Participatif par Dons ou Contributions, via leur espace personnel, avec l'ensemble des informations et des justificatifs, notamment, d'affaires, financiers et comptables, permettant leur analyse et leur sélection.

Les Projets peuvent porter sur l'acquisition de résidence principale ou secondaire. Ils peuvent concerner une primo-acquisition ou non.

Le Porteur de Projet s'engage à présenter son projet de manière complète, honnête et loyale. Il communique toutes les informations concernant son Projet dans leur contenu exact, clair et non trompeur. Il répond aux questions des Membres/Donateurs/Contributeurs de même manière et produit toute information, document, ou précision, demandés.

Le montant du Don ou Contribution global à collecter est déterminé par l'analyse du Projet.

Le Porteur de Projet communique le plan de Financement complet du Projet comprenant :

- Compromis de vente ou promesse d'achat
- Pièces justificatives (CNI, Justificatif de domicile...)
- Accord de prêt immobilier
- Notaire en charge de l'acte authentique
- Toute autre information essentielle relative au Financement du Projet immobilier.

En s'adressant à WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR, le Porteur de Projet s'engage, avec les présentes, à ne pas déposer simultanément plusieurs demandes de Dons ou Contributions, soit par d'autres Intermédiaires en Financement Participatif, soit par d'autres intervenants.

DEVENEZPROPRIO SAS décide de manière discrétionnaire et sans droit à aucune indemnité, si la recherche de Don peut -ou non- faire l'objet d'une publication sur le Site. DEVENEZPROPRIO SAS se réserve le droit de demander au Porteur de Projet toutes les informations, compléments et précisions qu'il estimera nécessaire concernant le Projet, que ce soit durant la phase de sélection, durant la Campagne de Don ou Contribution.

Les Projets sélectionnés sont mis en ligne et proposés aux Membres/Donateurs/Contributeurs, via la Période de Promesses de Don ou Contribution ouverte par l'Offre de Financement Participatif.

5.2. Limites du Don ou Contribution sollicité. Le montant du Don ou Contribution est proposé par DEVENEZPROPRIO SAS. Les limites fixées au montant de chaque Don ou Contribution découlent de la nature du Projet et de la solvabilité du Porteur de Projet.

Le montant de Don ou Contribution individuel promis par Donateur est plafonné (cf article 7.4. des présentes).

5.3. Période de Promesses de Don ou Contribution, ou durée de la Campagne de Don ou Contribution. La possibilité de promettre d'apporter des fonds à un Projet est réservée aux Membres dont l'inscription est valide. Elle est limitée à une certaine durée, fixée par l'Intermédiaire en Financement Participatif en concertation avec le Porteur de Projet : c'est la Période de Promesses de Don ou Contribution.

La durée de la Période de Promesses de Don ou Contribution est fixée à vingt-et-un (21) jours.

La décision d'effectuer une Promesse de Don ou Contribution revient au seul Membre/Donateur/Contributeur. Les informations diffusées sur le site ne constituent en aucun cas une incitation à contracter, ni un conseil ni une recommandation de quelque nature que ce soit. En particulier, DEVENEZPROPRIO SAS ne fournit aucune prestation de conseil ni bancaire, ni d'investissement, ni financier, ni juridique, ni fiscal, ni civil, ni patrimonial.

Durant toute la durée de la Campagne de Don ou Contribution, un Membre peut s'engager dans une Promesse de Don ou Contribution en effectuant, pour une personne physique, sa propre analyse de sa capacité de Don ou Contribution, en fonction de ses ressources et de ses charges annuelles, ainsi que de son épargne disponible, donc, liquide.

Par souci de sécurité comme de clarté, la Promesse de Don ou Contribution est réalisée par un double consentement (« double clic » informatique ou double activation successive d'une touche électronique), selon les Conditions Générales d'Utilisation prévues par le Prestataire de Services de Paiement :

- Engagement de Promesse de Don ou Contribution, sur une icône spécifique (« bouton » informatique),
- Confirmation de la Promesse de Don ou Contribution, au moyen d'une icône spécifique (« bouton » informatique), dénommée « CONFIRMER LE DON OU CONTRIBUTION ».

En tout état de cause, le versement effectif des sommes du Don ou Contribution n'intervient qu'au terme de la période de collecte, d'une durée totale de vingt-et-un (21) jours.

Le Membre saisit les informations demandées, confirme les informations pré-renseignées et coche les cases déclaratives nécessaires, après lecture attentive des informations.

L'engagement de Don ou Contribution est irrévocable ; dès la Promesse de Don ou Contribution, en cas de succès de l'opération, le Donateur s'engage à remettre les fonds correspondant, une fois les conditions décrites ci-après intégralement réunies.

5.3. Evolution du Projet durant la Période de Promesses de Don ou Contribution. Par principe, le Projet ne peut recevoir aucune modification une fois la Campagne de Don ou Contribution débutée. Au cas où des évolutions notables seraient apportées par le Porteur de Projet durant la période de Promesses de Don ou Contribution, la Notice de présentation du Projet ferait alors l'objet d'une modification entre le début et la clôture de l'Offre de Don Participatif.

En ce cas, la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR réalisera les démarches exposées ci-dessous.

Les Donateurs ayant déjà effectué une Promesse de Don ou Contribution recevront un message électronique d'information contenant la Notice du Projet, modifiée, et dont l'objet sera « Option d'annulation de votre promesse de Don ou Contribution, consécutivement à la modification de l'Offre de Financement Participatif ».

Il sera alors proposé au Donateur la possibilité de demander l'annulation de sa Promesse de Don ou Contribution.

A défaut de demande d'annulation émise par le Donateur dans un délai de vingt-quatre heures rappelé dans le message d'information, la Promesse de Don ou Contribution sera réputée confirmée, dans les termes du Projet modifié et de sa Notice modifiée.

5.4. Terme de la Période de Promesses de Don ou Contribution, ou fin de la Campagne de Don ou Contribution. Si, et dès lors que, le Seuil de Succès est atteint, DEVENEZPROPRIO SAS constatera, au vu du cumul des Promesses de Don ou Contribution, le montant total des engagements de Don ou Contribution reçus. Le volume des Promesses de Don ou Contribution étant suffisant et conforme à l'objectif initial, chaque Donateur recevra la confirmation du succès de la Campagne de Don ou Contribution et donc de la réalisation du Don ou Contribution dans les conditions initialement présentées.

Si l'objectif de Don ou Contribution est atteint avant le terme de la Campagne de Don ou Contribution, le Seuil de Succès est déclaré atteint également. La Campagne de Don ou

Contribution se poursuit toujours jusqu'au terme initialement fixé, soit vingt-et-un (21) jours, avec la possibilité de collecter des Dons ou Contributions supérieurs au seuil du taux de succès.

Au terme de la Campagne de Don ou Contribution, au cas où le Seuil de Succès ne serait pas atteint, mais si le Porteur de projet/Donataire obtient un accord de prêt immobilier auprès d'un établissement de crédits, la campagne de Don ou Contribution est validée.

Si au terme de la Campagne de Don ou Contribution, au cas où le Seuil de Succès ne serait pas atteint, et que le Porteur de projet/Donataire n'obtient pas un accord de prêt immobilier auprès d'un établissement de crédits, le Donataire recevrait un message électronique confirmant la caducité de sa Promesse de Don ou Contribution. Aucune somme ne sera versée au titre du Projet.

Dès la clôture de la Campagne de Don ou Contribution, la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR bloque toute possibilité de Promesse de Don ou Contribution nouvelle, pour le Projet concerné.

En cas d'Arrêt Présumé de la Campagne de Don ou Contribution, voire d'annulation de celle-ci, pour toute cause, y compris de Force Majeure, toutes les Promesses de Don sont annulées. Le Donateur en est informé par message électronique.

5.5. Contrat de Don ou Contribution. La clôture de la Campagne de Don ou Contribution et l'atteinte simultanée du Taux de succès entraîne le versement des fonds donnés. Les présentes CGU/CGV valent contrat de Don ou Contribution.

Le Donateur exprime son consentement au contrat de Don ou Contribution en cochant la case prévue pour adhérer aux présentes CGU/CGV sur le site internet. L'adhésion en ligne aux présentes CGU/CGV vaut consentement au contrat de Don ou Contribution.

5.6. Transferts des fonds. DEVENEZPROPRIO SAS est dûment mandatée par le Donateur en vue de donner instructions, au Prestataire de Services de Paiements, d'opérer les mouvements des fonds entre les Donateurs et le Notaire du Donataire.

Au terme de la Période de Promesses de Dons ou Contributions, la mise à disposition des fonds, consistant à appeler les fonds promis par les Donateurs pour les remettre au Donataire via le Notaire en charge de l'acquisition, est envisagée.

La mise à disposition des fonds (« débloqué ») est subordonnée à deux conditions cumulatives :

- L'obtention d'un accord de crédit immobilier, par le Donataire/Porteur de Projet.

En cas d'accord d'un établissement de crédit pour le crédit immobilier nécessaire à la concrétisation du Projet, les instructions données au Prestataire de Services de Paiements sont de verser l'ensemble des Promesses de Don ou Contribution, correspondant au montant du Don ou Contribution, au Notaire du Porteur de Projet/Donataire, nettes des commissions dues aux prestataires et à l'Intermédiaire en Financement Participatif.

Dans tous les autres cas, les instructions données au Prestataire de Services de Paiement sont de n'opérer aucun transfert de fonds entre les comptes personnels des Donateurs et celui du Donataire. Les fonds mis à disposition par les Donateurs leur sont alors intégralement remboursés.

Lors de la mise à disposition des fonds, le Donataire s'engage à remettre l'équivalent du Don ou Contribution reçu au vendeur de l'immeuble à acquérir, pour lequel il a obtenu un crédit immobilier auprès d'un établissement de crédit agréé comme tel.

5.7. Récépissé récapitulatif du Don ou Contribution. À l'issue de la réalisation effective de chaque Don ou Contribution, c'est-à-dire, de la mise à disposition effective des fonds au Donataire, son bénéficiaire, le Membre/Donateur recevra un document récapitulatif de l'Opération de Financement Participatif par Don ou Contribution.

Ce document sera communiqué par courrier électronique et/ou disponible dans l'espace (compte) du membre/donateur, à l'adresse saisie par le Donateur.

5.8. Fiscalité. L'attention des Membres/Donateurs est attirée sur la qualification juridique et fiscale des Dons. Les Dons donnent lieu aux avantages fiscaux prévus selon le cadre juridique et les conditions prévues par le Code général des impôts, dans sa version en vigueur au moment du Don. A présente date, le Don en financement participatif ne bénéficie pas d'un régime fiscal particulier. Il relève soit de celui des présents d'usage (articles 852 du Code civil et 784 du Code général des impôts), soit de celui du don manuel, c'est-à-dire, de la simple remise de biens mobiliers. Pour les donateurs personnes physiques, aucun avantage fiscal n'est prévu, en dehors des déductions pour dons aux organismes d'intérêt général, sous réserve du respect des conditions prévues à cet effet (article 200 du Code général des impôts).

Pour les donataires (bénéficiaires des dons), aucun avantage fiscal n'est, au jour des présentes, consenti. Le présent d'usage, sous réserve de respecter les conditions posées pour sa qualification, est exonéré de droits. Le don manuel est sujet aux droits de mutation à titre gratuit, prévus par l'article 757 du Code général des impôts et chiffrés par l'article 777 du même Code. Des exonérations de droits sont envisagées, par exemple, en raison des liens familiaux entre donateurs et donataires (article 790 G du Code général des impôts). Des abattements sont également posés (articles 779, 790 B et 790 D du Code général des impôts). Le don doit faire l'objet d'une déclaration, via un formulaire spécifique (2735 ou CERFA n°11278 ou 2731-SD ou CERFA n°13427, à la date des présentes).

Pour les personnes morales, les Dons sont assimilables à des charges d'exploitation.

5.9. Contentieux entre Donateurs et Donataires. En cas d'action judiciaire de l'Intermédiaire en Financement Participatif contre un Donataire, le Donateur serait dûment informé. Le Donateur donne mandat à DEVENEZPROPRIO SAS pour déléguer les actions judiciaires à tout Prestataire qu'il estimera utile : Avocat, Huissier, par exemples. Les frais et honoraires de ces prestataires seront à la charge exclusive des Donataires.

Au pareil cas, où une action de nature judiciaire serait engagée par l'Intermédiaire en Financement Participatif par Dons contre un Donataire, le Donateur renonce à toute action judiciaire de sa propre initiative et pour son compte.

6. RÉMUNÉRATION.

L'utilisation des Services, l'inscription en tant que Membre/Donateur/Contributeur et la mise à disposition des Projets sont gratuites.

6.1. Information. Le Donateur est informé et accepte que DEVENEZPROPRIO SAS soit rémunéré par chaque Porteur de Projet/Donataire au titre des services assurés par DEVENEZPROPRIO SAS à son profit.

L'assiette et le taux de cette rémunération sont :

Cinq pourcent (5 %) du montant du Don ou Contribution, pour tous les Dons ou Contributions, arrondi au centième de centime supérieur, le cas échéant.

6.2. Principes. En rémunération de l'opération d'intermédiation en Financement Participatif par Don ou Contribution, le Donateur s'engage irrévocablement à verser à DEVENEZPROPRIO SAS, la somme correspondante au calcul ci-dessus indiqué, sous forme d'honoraires.

Cette somme n'est pas soumise à la TVA.

Cette somme est exigible le jour où l'opération de Don ou Contribution objet des présentes CGU/CGV sera effectivement réalisée, c'est-à-dire, le jour du versement effectif des fonds par les Membres/Donateurs/Contributeurs au Porteur de Projet/Donataire.

7. OBLIGATIONS DU MEMBRE/DU DONATEUR.

Le Membre/Donateur/Contributeur s'engage à une série d'obligations générales permanentes.

7.1. Obligations générales. Le Membre/Donateur/Contributeur a, de manière permanente, pour obligations de

- Respecter les conditions d'accès et d'utilisation à la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR,
- Communiquer des données exactes et fidèles relativement à son identité, soit en tant que personne physique (état civil et son profil), soit en tant que personne morale, conformes aux documents d'identification remis,
- En particulier, ne pas usurper l'identité d'une autre personne, ne pas falsifier ou dissimuler des éléments d'identité, d'âge, ni ne créer une fausse identité quelconque,
- Ne jamais diffuser des Données Personnelles concernant un tiers, telles que des adresses postales, des numéros de téléphone, des adresses électroniques, des éléments bancaires ou de paiement (IBAN, numéros de cartes bancaires, par exemples),
- Renseigner tout formulaire et signer, après lecture attentive, toute convention présentés comme obligatoires sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR,
- Se comporter de façon loyale, courtoise et respectueuse à l'égard de DEVENEZPROPRIO SAS et des autres Membres/Donateurs ou Porteurs de Projet/Donataires,
- Utiliser les Services conformément à leur destination,
- Ne prendre que des engagements pour son propre chef et aucun engagement pour un tiers,
- Ne pas perturber ni de tenter de perturber le fonctionnement de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR.

7.2. Sanction. En cas d'enfreinte des règles énoncées dans les présentes CGU et CGV, ci-dessus ou ci-dessous, DEVENEZPROPRIO SAS se réserve le droit de suspendre l'accès du Membre/Donateur à la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR ou à l'Espace Personnel ou aux pages à accès restreint ou aux Services et/ou de résilier les présentes à l'égard du Membre/ du Donateur avec effet immédiat. Il se réserve également le droit de supprimer ou de retirer sans délai tout contenu ou information qu'elle jugera inapproprié.

7.3. Tout Utilisateur constatant un manquement aux obligations précitées, est invité à signaler ces agissements sans délai en contactant WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR à l'adresse suivante : contact@devenez-proprio.fr

7.4. Montant des Dons ou Contributions. Les limites de chaque Don ou Contribution individuel sont fixées par chaque Donateur en fonction de ses revenus et de son patrimoine. Un Don engage le Donateur et est irrévocable. Chaque Donateur doit vérifier ses capacités financières avant de donner.

Un Don global (l'ensemble des dons individuels reçus par le donataire), étant égal à la somme des dons individuels, n'a pas de limite.

8. OBLIGATIONS DU PORTEUR DE PROJET/ DONATAIRE.

Le Porteur de Projet/Donataire s'engage à une série d'obligations générales permanentes.

8.1. Obligations générales. La Porteur de Projet/ Donataire a, de manière permanente, pour obligations de :

- Respecter les conditions d'accès et d'utilisation à la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR,
- Communiquer des données exactes et fidèles relativement à son identité et son profil, conformes aux documents valides remis,
- En particulier, ne pas usurper l'identité d'une autre personne, ne pas falsifier ou dissimuler des éléments d'identité, d'âge, ni ne créer une fausse identité quelconque,
- Ne jamais diffuser des Données Personnelles concernant un tiers, telles que des adresses postales, des numéros de téléphone, des adresses électroniques, des éléments bancaires ou de paiement (IBAN, numéros de cartes bancaires, par exemples),
- Renseigner loyalement toutes les informations requises, au titre du Projet sollicité,
- S'assurer que son Projet est conforme aux activités soutenues par WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR,
- Renseigner tout formulaire et signer, après lecture attentive, toute convention présentée comme obligatoire sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR,
- Se comporter de façon loyale, courtoise et respectueuse à l'égard de DEVENEZPROPRIO SAS et des autres Donataires, ainsi que des Membres/ Donateurs,
- En particulier, de respecter en tous points les termes du contrat de Don passé avec les Donateurs, spécialement, s'agissant de l'emploi des fonds reçus. Le Porteur de Projet s'engage à ne pas employer les fonds autrement que pour le Projet présenté ; il s'interdit, notamment, toute utilisation des fonds à des fins professionnelles ou au financement d'activités, à but lucratif ou non,
- Utiliser les Services conformément à leur destination,
- Ne prendre que des engagements pour son propre chef et aucun engagement pour un tiers,
- Ne pas perturber ni de tenter de perturber le fonctionnement de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR.

8.2. Sanctions. En cas d'enfreinte des règles énoncées dans les présentes CGU et CGV, ci-dessus ou ci-dessous, DEVENEZPROPRIO SAS se réserve le droit de suspendre l'accès du Porteur de

Projet / Donataire à la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR ou à l'Espace Personnel ou aux pages à accès restreint ou aux Services et/ou de résilier les présentes à l'égard du Donataire, avec effet immédiat. Il se réserve également le droit de supprimer ou de retirer sans délai tout contenu ou information qu'elle jugera inapproprié.

8.3. Tout Utilisateur constatant un manquement aux obligations précitées, est invité à signaler ces agissements sans délai en contactant WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR à l'adresse suivante : contact@devenez-proprio.fr

8.4. Contreparties promises. Lorsque le Porteur de Projet/Donataire a proposé et s'est engagé à fournir d'autres contreparties au Don ou Contribution, il veille à se placer en mesure de fournir celles-ci. Les contreparties peuvent revêtir toute autre que financière (témoignages, produits, créations, œuvres, propositions diverses). Si le Porteur de Projet ne pouvait fournir les contreparties promises, il s'engage expressément à faire une proposition financière équivalente à la valeur des contreparties non fournies.

Les Porteurs de Projet s'engagent à ne pas proposer ni à fournir de contrepartie contraire aux Lois ou illicite, ni à caractère discriminatoire, diffamatoire, injurieux, violent, pornographique, ni portant atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ni violant des droits établis, de propriété, de propriété intellectuelle.

9. ACCESSIBILITÉ ET FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE LA PLATEFORME WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR.

9.1. Accessibilité à la plate-forme. La plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR est accessible en permanence, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, sauf Force Majeure ou circonstances exceptionnelles.

DEVENEZPROPRIO SAS ayant effectué toutes les démarches nécessaires pour s'assurer de la fiabilité des informations, outils, logiciels et Services contenus sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR, elle ne saurait être tenue responsable d'erreurs, d'omissions, de dissimulations, de malversations, notamment de nature informatiques, ni davantage des résultats qui pourraient être obtenus ou être la conséquence d'un mauvais usage de ces Services par les Membres/Donateurs ou par les Porteurs de Projet/Donataires.

DEVENEZPROPRIO SAS se réserve le droit d'interrompre l'accès à la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR à tout moment et pour toute durée utile, notamment pour des raisons de maintenance du site.

CGU et CGV de DEVENEZPROPRIO SAS –Version n°A3 Septembre 2015 - Page 22 sur 41

DEVENEZPROPRIO SAS communique aux Membres / Donateurs / Contributeurs, comme aux Porteurs de Projet/Donataires, une adresse électronique de contact sur la Plateforme plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR. Si ceux-ci éprouvent des questions sur le fonctionnement de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR ou d'un Service, DEVENEZPROPRIO SAS s'efforcera d'y répondre dans un délai raisonnable et proportionné à la gravité et à l'urgence du problème ainsi qu'à la technicité de la question (de quelques jours à quelques semaines).

Il appartient aux Membres/ Donateurs / Contributeurs et aux Porteurs de Projet/Donataires de garantir qu'ils connaissent parfaitement les caractéristiques et les contraintes d'Internet, ainsi que des équipements informatiques qu'ils utilisent pour se connecter au réseau. DEVENEZPROPRIO SAS ne garantit pas la compatibilité de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR avec tous les navigateurs ni avec tous les terminaux du marché.

En effet, les équipements et logiciels (terminaux, ordinateurs, logiciels, moyens de communication électronique, notamment) permettant l'accès aux Services demeurent à la charge exclusive du Membre/du Donataire / du Contributeur ou du Donateur, de même que les frais de communication électronique induits par leur utilisation. L'utilisation de tout logiciel téléchargé sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR est régie par les termes de la licence l'accompagnant.

9.2. Liens hypertextes. La plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR intègre des liens hypertextes vers des sites internet gérés par des tiers. DEVENEZPROPRIO SAS ne peut exercer aucun contrôle sur ces sites ni n'assumer aucune responsabilité quant à leur mise à jour ni à leur contenu.

En conséquence, DEVENEZPROPRIO SAS ne fournit aucune garantie concernant le contenu et le fonctionnement de ces sites internet.

La création des liens hypertextes, dans un site tiers, conduisant les internautes vers le Site plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR ne peut être faite qu'avec l'autorisation écrite et préalable de DEVENEZPROPRIO SAS. Toute demande d'autorisation doit être adressée à l'adresse électronique de contact figurant dans la rubrique « Mentions légales ».

Lorsque le mécanisme des liens hypertextes est autorisé, alors les pages relatives à la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR apparaissent dans une fenêtre entière et isolée, sous leurs adresses respectives.

10. RESPONSABILITÉS.

CGU et CGV de DEVENEZPROPRIO SAS –Version n°A3 Septembre 2015 - Page 23 sur 41

10.1. Nature de la responsabilité. DEVENEZPROPRIO SAS assume une obligation de moyen dans le cadre des Services fournis. Sa responsabilité contractuelle ne pourra être engagée que dans les conditions de droit commun, à raison des dommages certains et prévisibles subis par le Membre/Donateur/Contributeur ou par le Porteur de Projet/Donataire, conformément aux dispositions des articles 1150 et suivants du Code civil.

DEVENEZPROPRIO SAS ne saurait être responsable de pertes de données, de pertes de profits, de la perte d'une chance, quelle qu'en soient les conséquences, de la perte d'image ou de l'atteinte à la réputation d'un Membre.

DEVENEZPROPRIO SAS ne sera tenue responsable d'aucun dysfonctionnement, d'aucune erreur, d'aucune inexactitude ni d'aucun résultat impropre consécutif à une faute ou à une négligence du Membre/du Donateur/du Contributeur ou du Porteur de Projet/Donataire.

10.2. Limitation de la responsabilité. La responsabilité civile de DEVENEZ PROPRIO SAS est conforme aux dispositions d'assurance de responsabilité civile prévues pour les Intermédiaires en Financement Participatif, en vigueur à la date de mise à jour du présent document.

DEVENEZPROPRIO SAS ne peut aucunement être tenue pour responsable des conséquences éventuelles, pour un Membre/Donateur/Contributeur ou pour un Porteur de Projet/Donataire, de l'annulation d'une Campagne de Financement Participatif sous forme de Don ou Contribution avant son terme, pour quelque raison que ce soit. L'absence de réalisation effective du Don ou Contribution envisagé n'est une cause ni de responsabilité, ni de préjudice, de même que l'usage du Don ou Contribution à des fins différentes de celles présentées lors de la Campagne.

Les conditions de droit commun relatives à la Force Majeure sont applicables à la détermination de la responsabilité civile de DEVENEZPROPRIO SAS. En particulier, DEVENEZPROPRIO SAS ne pourra pas être tenue responsable envers le Membre/ le Donateur ni envers le Porteur de Projet/Donataire d'une éventuelle dégradation, suspension ou interruption de l'accès aux pages à accès restreint ou des Services imputable à la Force Majeure.

10.3. Exclusions de responsabilité pour cas spécifiques. Les situations précises ci-après décrites sont, par nature, limitatives de la responsabilité civile de DEVENEZPROPRIO SAS.

10.3.1. Défaut de fiabilité ou dysfonctionnement des réseaux de communication. Le Membre/le Donateur et le Porteur de Projet/Donataire reconnaissent que DEVENEZPROPRIO SAS n'a pas la responsabilité opérationnelle ni le contrôle de la circulation et du transfert des données via les réseaux de communication publics, ou privés, tels qu'Internet, ni sur le fonctionnement de ces réseaux. Le Membre/le Donateur et le Porteur de Projet/Donataire reconnaissent et acceptent que DEVENEZPROPRIO SAS ne puisse garantir la confidentialité des données lors du transfert de celles-ci sur d'autres systèmes d'information que ceux de cette société, via des réseaux publics.

En conséquence, DEVENEZPROPRIO SAS ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas notamment de détournement, de captation, de corruption de données ou de toute autre évènement susceptible d'affecter celles-ci survenant à l'occasion de leur transfert sur les réseaux de télécommunication publics ou privés.

10.3.2. Défaut de fiabilité ou dysfonctionnement des opérateurs de réseaux et des fournisseurs d'accès à internet. DEVENEZPROPRIO SAS ne pourra être tenue responsable de dommages résultant des difficultés d'accès à la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR du fait de défauts de service, d'encombrement ou de ralentissement des réseaux, ou encore de perturbations, imputables aux opérateurs de réseau ou aux fournisseurs d'accès internet.

10.3.3. Défaut de fiabilité ou dysfonctionnement de matériels informatiques, ou erreurs de manipulation du fait du Membre/Donateur ou du Porteur de Projet/Donataire. DEVENEZPROPRIO SAS ne pourra être tenue responsable de dommages résultant d'une défaillance dans les installations, terminaux et équipements informatiques ou de réseau placés sous la responsabilité du Membre/du Donateur, ou du Porteur de Projet/Donataire, ni d'une utilisation inadéquate de ces dispositifs techniques, matériels et logiciels de la part du Membre/du Donateur ou du Porteur de Projet/Donataire, ni d'une faute ou négligence du Membre/du Donateur ou du Porteur de Projet/Donataire dans l'exploitation de ces dispositifs techniques, ni davantage d'une utilisation de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR incompatible ou contraire aux présentes CGU/CGV.

10.4. Procédure de sélection des Projets. La procédure de sélection des Projet garantit seulement au Membre/au Donateur l'existence légale des Porteurs de Projet, ainsi que la production des informations relatives à ce Projet.

Les autres critères de sélection retenus par DEVENEZPROPRIO SAS portent sur des aspects, financiers et juridiques, dépourvus de toute démarche de contrôle, d'audit ou de certification de la part de DEVENEZPROPRIO SAS. La responsabilité de la véracité et de la qualité de ces informations incombent directement au Porteur de Projet/Donataire, épaulé, le cas échéant, par des experts, tels qu'un agent immobilier, un expert-comptable ou le membre d'une profession juridique réglementée, un avocat, par exemple. DEVENEZPROPRIO SAS peut, dans certains cas, recourir elle-même à des experts extérieurs, de même nature dans ces mêmes domaines ; elle ne saurait assumer la responsabilité de leurs analyses et travaux indépendants.

Le Donateur décide, sous sa propre responsabilité, de donner, ou non, aux Porteurs de Projets présentés sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR. Il lui appartient d'analyser personnellement la qualité desdites Offres de Financement Participatif par Don ou Contribution, celle des informations présentées par le Porteur de Projet, leurs chances de succès, le montant adéquat du Don à réaliser par lui, compte tenu de ces éléments.

DEVENEZPROPRIO SAS attire de nouveau l'attention du Membre/Donateur/Contributeur, ainsi que du Porteur de Projet/Donataire sur les risques généraux et spécifiques du Financement Participatif par Don ou Contribution.

DEVENEZPROPRIO SAS met en garde le Membre/Donateur/Contributeur sur les conséquences patrimoniales des Dons et sur leur caractère irrévocable. Les sommes données ne peuvent être reprises. DEVENEZPROPRIO SAS met en garde le Porteur de Projet/Donataire sur l'obligation d'affectation des sommes reçues au Projet présenté.

Le Membre/ le Donateur confirme avoir pris connaissance des risques, des avertissements sur les risques du Financement Participatif sous forme de Don ou Contribution. DEVENEZPROPRIO SAS n'assume donc aucune responsabilité au titre d'éventuels préjudices subis par le Donateur suite à la survenance de l'un ou de l'autre de ces risques.

Tous ces risques liés au Don ou Contribution formé à la suite d'Offre de Financement Participatif sont portés potentiellement par les Projets diffusés sur la Plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR.

10.5. Notice du Projet. Les informations contenues dans la Notice du Projet et mises à disposition de DEVENEZPROPRIO SAS par le Porteur de Projet sont diffusées sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR à l'initiative du Porteur de Projet, seul responsable de l'exactitude, de la qualité, du caractère non trompeur et de la complétude de l'information figurant dans cette Notice. Toute information fournie par le Porteur de Projet, qui s'avérerait erronée ou susceptible d'induire en erreur l'Intermédiaire en Financement Participatif ainsi que les Membres/Donateurs, engage directement la seule responsabilité du Porteur de Projet.

Aussi, DEVENEZPROPRIO SAS ne pourra être tenue responsable de dommages résultant du comportement de tiers, en particulier de manquements contractuels ou délictuels commis par les Sociétés Financées, que ce soit dans l'utilisation des sommes collectées ou dans le respect des règles régissant les relations avec les Donataires.

10.6. Droit d'utilisation des données et informations du Porteur de Projet. Le Porteur de Projet/Donataire détient la propriété du contenu qu'il soumet en vue de sa publication sur le Site, dans le cadre des Services. Il accorde à DEVENEZPROPRIO SAS une licence (non-exclusive, mondiale, cessible ou transférable et pouvant donner lieu à l'octroi d'une sous-licence) d'utiliser, de conserver, d'exploiter, de copier, de modifier, de publier, de reproduire, de communiquer, de traiter, de céder ou de transmettre le contenu fourni sur le Site, sans autre autorisation, notification et/ou compensation financière.

10.7. Absence de solidarité. En sa qualité d'Intermédiaire entre les Membres/Donateurs et les Porteurs de Projets/ Donataires, DEVENEZPROPRIO SAS ne saurait être tenue comme responsable ni comme solidaire des Parties dans l'exécution de leurs obligations réciproques au

titre des contrats de Don. En particulier, les présentes CGU/CGV n'impliquent aucune solidarité entre DEVENEZPROPRIO SAS et les Donateurs et ne constituent pas la garantie de DEVENEZPROPRIO SAS du respect par ces Donateurs de leurs obligations envers les Donataires. Réciproquement, les présentes CGU/CGV n'impliquent aucune solidarité entre DEVENEZPROPRIO SAS et les Donataires et ne constituent pas la garantie de DEVENEZPROPRIO SAS du respect par ces Donataires de leurs obligations envers les Donateurs.

Les Parties, Donataires ou Donateurs, ne pourront en aucun cas se retourner contre DEVENEZPROPRIO SAS au titre des présentes clauses de leur contrat de Don ou Contribution.

10.8. Propriété intellectuelle. L'enseigne, le nom commercial, les marques et le logo de DEVENEZPROPRIO SAS ainsi que l'intégralité du contenu du Site, ses éléments, ses visuels, son organisation (arrangement, assemblage), sa présentation (charte graphique) et chacun des éléments qui le composent, tels que les logiciels et les programmes, les bases de données, les textes, les vidéos, les photographies, les sons, les musiques, les dessins, les scripts, mis à la disposition du Membre/du Donateur au travers de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR, sont la propriété exclusive de DEVENEZPROPRIO SAS, seule titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle attachés, ou de ses cessionnaires, successeurs ou ayants droit.

Toute reproduction, ou modification, intégrale ou partielle, du Site ou de l'un quelconque des éléments qui le composent, sur quelque support que ce soit, à d'autres fins que l'usage personnel et privé, est expressément interdite. L'autorisation préalable et écrite de la Société peut être demandée à l'adresse figurant en « Mentions légales » du Site. Il est précisé que les photos et illustrations figurant sur le Site sont uniquement descriptives et non contractuelles.

Ni l'utilisation des Services ni la qualité de Donateur ou de Donataire n'emportent transfert d'aucun titre ou droit de propriété au Membre/Donateur, Porteur de Projet/Donataire, via les présentes.

La marque plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR est une marque déposée à l'INPI, sous le numéro 15 4 199 458. Toute reproduction, imitation ou usage, total ou partiel, de ces signes distinctifs sans l'autorisation expresse et en violation des interdictions prévues aux articles L. 713-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle engage la responsabilité de leur auteur.

Les bases de données figurant sur le Site sont protégées par les articles L. 341-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle ; toute extraction ou réutilisation qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu des bases de données est interdite et sanctionnée.

Le Membre/le Donateur reconnaît que toute information figurant sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR constitue la propriété exclusive de DEVENEZPROPRIO

SAS qui est seule titulaire des droits relatifs à la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR et en assure la mise à jour et la maintenance.

Le droit de reproduction aux termes du Code de propriété intellectuelle ne s'entend qu'aux fins de représentation sur écran monoposte et est strictement réservé à un usage privé. Toute reproduction, distribution ou publication de contenus à usage commercial ou collectif sans autorisation écrite préalable émanant de DEVENEZPROPRIO SAS reste interdite.

10.9. Non détournement. Le Membre/Donateur, le Porteur de Projet/Donataire, s'interdisent d'utiliser la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR à des fins commerciales et, d'une manière générale, de proposer des produits et des services aux autres Membres/Donateurs, Internauts ou aux ou Partenaires Institutionnels, hormis ceux qui pourraient être prévus au contrat de Don.

Les Utilisateurs s'interdisent de proposer ou de mettre à disposition d'un tiers et/ou des autres utilisateurs, à titre onéreux et/ou gratuit, l'accès à la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR, aux pages à accès restreint et aux Services ; ils s'interdisent d'utiliser le Site pour publier tout message publicitaire, de promotion, ou de parrainage.

Le Porteur de Projet/Donataire s'interdit de solliciter directement les Donateurs en vue de l'obtention de nouveaux Dons pour le même Projet. Réciproquement, le Membre/Donateur s'interdit de solliciter directement tout Porteur de Projet/Donataire, en vue de nouvelles opérations directes de Don.

10.9. Gestion extinctive. En cas d'impossibilité de poursuivre ses activités, DEVENEZPROPRIO SAS cesserait de proposer de nouveaux Projets via son site plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR. Les Opérations de Financement Participatif par Dons, qui seraient en cours continueraient d'être gérées et suivies, jusqu'à leurs termes respectifs. À cette fin, conformément à l'article L. 548-6 11° du Code monétaire et financier, DEVENEZPROPRIO SAS a désigné un Prestataire extérieur chargé de la gestion des Opérations en cours jusqu'à leur parfait terme.

11. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES.

DEVENEZPROPRIO SAS s'engage à faire ses meilleurs efforts en vue d'assurer le respect de tous les droits prévus en matière de protection des données personnelles des utilisateurs de la Plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR. En tant qu'Intermédiaire en Financement

Participatif, DEVENEZPROPRIO SAS se donne pour objectif d'appliquer et de faire appliquer le secret professionnel.

DEVENEZPROPRIO SAS prends des mesures techniques pour protéger, de manière physique et de manière logique, l'accès à ses installations, à ses équipements informatiques, à ses réseaux et à ses bases de données, de manière à limiter les risques d'accès aux données personnelles de tiers non autorisés. Ces mesures valent autant pour les Membres/Donateurs que pour les Porteurs de Projet/Donataires, et pour leurs représentants. En dépit des mesures activement déployées, DEVENEZPROPRIO SAS ne saurait être tenue responsable des infractions, manœuvres, atteintes et incidents techniques pouvant avoir pour conséquence une atteinte aux données personnelles.

11.1. Collecte des données personnelles. Pour accomplir les actes d'intermédiation et pour répondre aux exigences réglementaires prévues, ainsi que pour les besoins du fonctionnement de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR, DEVENEZPROPRIO SAS procède à la collecte ainsi qu'à la conservation de Données Personnelles. Les Données Personnelles collectées et traitées par DEVENEZPROPRIO SAS sont celles que tout Internaute, Membre/Donateur ou Porteur de Projet/Donataire communique volontairement, notamment au moyen du formulaire d'inscription à l'Espace Personnel.

Les Données Personnelles communiquées par un Internaute, un Membre/Donateur ou par un Porteur de Projet/Donataire peuvent être, notamment, les suivantes :

- Nom patronymique, prénoms, adresse postale, date et lieu de naissance, nationalité, lieu de résidence fiscale, adresse électronique,
- Adresse électronique, numéros de téléphone fixe ou mobile,
- Mot de passe,
- Profession,
- Revenus et patrimoine : gains, charges, actif, passif,
- Service de paiement utilisé : virement, carte bancaire, chèque, par exemples,
- Justificatifs : d'identité, de domicile,
- Tout document ou information qui serait nécessaire à la description du Projet immobilier.

Les Données Personnelles collectées sont utilisées aux fins de :

- Attester de l'identité exacte de l'Internaute, du Membre/Donateur, du Porteur de Projet/Donataire ou de ses représentants,
- Accomplir les actes d'intermédiation en Financement participatif conformément à la Réglementation en vigueur,
- Vérifier la bonne conformité de l'utilisation de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR,
- Procéder à la sélection des Projets,

- Assurer le traitement des Promesses de Don,
- Mettre les Services à disposition des Membres/Donateurs,
- Informer les Membres/Donateurs et Porteurs de Projet/Donataires ; si un Internaute / un Membre/ un Donateur changeait d'avis et ne souhaitait plus recevoir d'informations, de lettres d'information ou offres spéciales, il aurait la possibilité d'en informer DEVENEZPROPRIO SAS qui procéderait à la désactivation de cette fonction.

La plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR met en œuvre un procédé automatique de traçage (appelé *cookie*), signalé lors de la connexion au site. DEVENEZPROPRIO SAS se réserve le droit d'utiliser l'adresse IP du Membre/de l'Internaute / du Donateur en coopération avec son fournisseur d'accès à internet.

Le Membre/Donateur reste seul responsable de l'utilisation de ses éléments d'identification par des tiers ou des actions ou déclarations faites par l'intermédiaire de son Espace Personnel en tant que Membre/Donateur, que celles-ci soient erronées, frauduleuses ou non.

Les sites internet indépendants de plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR, dont les liens hypertextes se trouvent sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR, peuvent également recueillir des informations personnelles concernant l'Internaute / le Membre/Donateur. Ni ces collectes de données ni l'utilisation ou les pratiques de ces sites ne sont couvertes par les présentes CGU/CGV. Il convient de se référer aux CGU/CGV mises à disposition pour chacun de ces sites.

Les Données Personnelles nécessaires à la réalisation d'un Don à l'issue d'une Campagne de Don sont transmises directement, pour le compte du Membre/Donateur ou du Porteur de Projet/Donataire, par DEVENEZPROPRIO SAS à l'Etablissement Gestionnaire de Fonds pour être traitées directement par celui-ci, conformément à la Réglementation applicable à la tenue de comptes de paiement. Ces Données ne sont pas conservées ni archivées par les serveurs de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR.

Les Données Personnelles nécessaires au paiement de toutes sommes promises par les Membres/Donateurs aux Donataires sont conservées par l'Etablissement Gestionnaire de Fonds dans le but exclusif de la réalisation des opérations de Financement Participatif sous la forme de Don.

11.2. Exercice effectif des droits relatifs à la protection des données personnelles. La collecte et le traitement des Données Personnelles du Membre/ du Donateur ou du Porteur de Projet/Donataire ou de ses représentants, sont organisées en permanence de sorte à respecter les droits fondamentaux des personnes et notamment le droit à la vie privée.

DEVENEZPROPRIO SAS s'engage à ce que toute conservation ou traitement de données nominatives via la plateforme plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR soit réalisé

conformément aux dispositions en vigueur les régissant, notamment la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'aux dispositions impératives de la Réglementation européenne.

La constitution du fichier de données personnelles et la gestion de ces données par la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'Internaute / le Membre/ Donateur ou le représentant du Porteur de Projet/Donataire peut, de manière permanente, accéder aux informations personnelles le concernant. Il peut également, à tout moment, demander qu'elles soient rectifiées, complétées, mises à jour ou supprimées de la base de données (article 39 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978). En ce cas, le demandeur communique son souhait, soit par lettre simple soit par message électronique, aux adresses de correspondance prévues à cet effet et indiquées dans la page de mentions légales du site, en indiquant ses nom, prénom, date et lieu de naissance, adresses postale et électronique, ainsi que l'objet exact de sa demande.

Il appartient au Membre/ Donateur de mettre à jour les informations le concernant et figurant sur son Espace Personnel. Pour supprimer son Espace Personnel, ainsi que les données qui y figurent, le Membre/ le Donateur enverra un message électronique à partir de l'adresse enregistrée par lui comme adresse de contact dans cet Espace Personnalisé, comportant son nom, prénom, date et lieu de naissance, ainsi que l'objet exact de sa demande.

11.3. « Cookies ». Les « Cookies » sont des données qui ne contiennent aucune information personnelle directe et qui sont envoyées via le serveur sur le disque dur du terminal ou de l'ordinateur de l'Utilisateur. Ces « Cookies » enregistrent toute information relative à la navigation des Utilisateurs sur le Site. Ils permettent ainsi d'identifier plus rapidement l'Utilisateur lors de sa connexion et de l'aider dans la sélection des informations proposées par le Site.

Afin de collecter des informations statistiques d'utilisation de ses Services en vue d'optimiser ceux-ci et d'améliorer la navigation sur le site, et de proposer une meilleure expérience d'utilisation, DEVENEZPROPRIO SAS utilise ces « Cookies » comme échanges d'informations.

L'Utilisateur en est informé et il peut s'opposer à l'enregistrement de « Cookies » en configurant son navigateur en conséquence ou en refusant leur utilisation lors du message de première connexion affiché sur le Site. En l'absence de « Cookies », l'utilisation du Site peut en être soit perturbée, soit dégradée.

11.4. Communication des données personnelles à des tiers. DEVENEZPROPRIO SAS pourra également être amenée à transférer des données concernant l'utilisateur du Site à des tiers parmi lesquels figurent ses partenaires, comme l'Etablissement Gestionnaire des Fonds, ou d'autres

Intermédiaires, bancaires, financiers, assurantiels, sous réserve d'avoir obtenu le consentement préalable de l'Utilisateur. Ce dernier exprime ce consentement au bas des présentes.

L'Utilisateur du Site dispose du droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (www.pacitel.fr), afin de ne pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique.

DEVENEZPROPRIO SAS peut être conduit également à communiquer des données personnelles aux Autorités judiciaires, bancaires et financières, de Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et contre le Financement du Terrorisme, dans la mise en œuvre de ses obligations, en ce domaine.

DEVENEZPROPRIO SAS, de même que le Gestionnaire de Fonds, ont l'obligation de s'informer auprès de tout Utilisateur, de l'objet et de la destination de l'opération ou des fonds, ainsi que des bénéficiaires effectifs. Les Utilisateurs font toute diligence pour permettre à aux professionnels de conduire l'examen approfondi de l'opération, pour l'informer de toute opération qui serait de nature exceptionnelle et pour lui communiquer tout document ou information requis dans ce cadre. Les Utilisateurs sont tenus d'actualiser leurs informations personnelles et de signaler tout changement dans leur Espace Personnel.

Les Utilisateurs sont informés et reconnaissent que DEVENEZPROPRIO SAS et le Gestionnaire de Fonds déploient des systèmes de surveillance des opérations ayant pour finalité la Lutte Contre le Blanchiment des capitaux et contre le Financement du Terrorisme. Toute Opération de Financement Participatif par Don, objet des présentes, peut faire l'objet d'une communication à l'Autorité de renseignement financier nationale. Dans ce cadre, les droits de l'Utilisateur sont ceux prévus par la Réglementation de Lutte Contre le Blanchiment et contre le Financement du Terrorisme.

11.5. Durée de conservation des données personnelles. Conformément aux dispositions régissant la conservation des données à caractère personnel et en regard de la nature des opérations d'intermédiation en Financement Participatif, ces données personnelles sont conservées au plus long des deux délais suivants, soit :

- cinq années (5) année à l'issue du versement effectif des Dons au Porteur de Projet/Donataire,
- dix (10) années à partir de la date de signature du contrat de Don par voie électronique (soit sa date d'entrée en exécution).

En cas de résiliation, les Données personnelles sont conservées durant dix (10) années à compter de la date de résiliation, matérialisée par la clôture de l'Espace Personnel de l'Utilisateur.

Le Membre/Donateur, Porteur de Projet/Donataire peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

12. PRISE D'EFFET ET RÉSILIATION.

12.1. Prise d'effet. Les présentes CGU/CGV prennent effet à compter de leur publication sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR, soit le 1^{er} septembre 2015 et de leur acceptation par le Membre/Donateur, ou par le Porteur de Projet/Donataire. Elles s'appliquent sans limitation de durée.

Les présentes CGU/CGV restent en vigueur jusqu'à leur modification partielle ou totale par DEVENEZPROPRIO SAS. DEVENEZPROPRIO SAS peut modifier à tout moment les CGU/CGV de la Plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR.

L'Utilisateur, soit le Membre/ le Donateur soit le le Porteur de Projet/Donataire devra donc se référer à la dernière version des CGU/CGV toujours accessible sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR à la date de consultation de la Plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR.

DEVENEZPROPRIO SAS dispose du droit de supprimer, de modifier ou de faire évoluer à tout moment les pages de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR, les Services, leur prix ou leurs conditions d'accès. Ces modifications entrent en vigueur à la date indiquée lors de leur mise en ligne sur la Plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR. Elles sont signalées au Membre/Donateur ou Porteur de Projet/Donataire inscrits antérieurement à la date de modification. Tout accès à l'Espace Personnel ou tout usage des Services après modification des CGU/CGV vaut acceptation pure et simple par le Membre/ le Donateur, le Porteur de Projet/Donataire des nouvelles CGU/CGV, sans formalisme particulier.

L'Utilisateur qui n'accepterait pas la nouvelle version applicable des CGU/CGV doit en notifier le refus par écrit auprès de DEVENEZPROPRIO SAS, avant leur date d'entrée en vigueur.

Chaque contrat de Don est associé à une la version de CGU/CGV en vigueur au moment de la conclusion de ce contrat. Les CGU/CGV s'appliquent au Membre/ au Donateur jusqu'à la clôture de son Espace Personnel, ainsi qu'au Porteur de Projet/Donataire.

Lorsque certaines rubriques ou Services de la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR comportent des conditions complémentaires aux CGU/CGV, celles-ci sont précisées avant toute souscription.

12.3. Droit de rétractation. Tout Don est irrévocable et ne peut être rétracté.

L'Utilisateur peut demander la fermeture de son Espace Personnel, en s'adressant à contact@devenez-proprio.fr ou à DEVENEZPROPRIO 8 Quai de la Madeleine 45 000 ORLÉANS.

12.2. Durée, résiliation et délai de résiliation. Les CGU/CGV constituent un contrat à durée indéterminée et pourront être résiliés de plein droit :

- Par le Membre/Donateur, par le Porteur de Projet/Donataire, à tout moment, sans formalisme particulier et sans préavis,
- Par DEVENEZPROPRIO SAS à tout moment, par envoi d'un message électronique au Membre/Donateur, Porteur de Projet/Donataire concernés, sous un préavis de trente (30) jours,
- Avec un préavis supprimé, en cas d'enfreinte ou de violation, par le Membre/Donateur, Porteur de Projets/Donataire de l'une des dispositions des présentes CGU/CGV, la résiliation étant à effet immédiat dès réception du message électronique d'information.

La résiliation des CGU/CGV produit des effets en deux temps.

La résiliation des CGU/CGV a pour premier effet de ne plus permettre au Membre/Donateur ou Porteur de Projet/Donataire de participer à de nouvelles Campagnes de Don. Le Membre/Donateur ne peut plus valablement s'engager dans de nouvelles Promesses de Don pour des Projets présentés par plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR après la résiliation. Le Porteur de Projet/Donataire ne peut plus présenter de nouveau Projet de Don à la sélection, ni prétendre à leur diffusion par DEVENEZPROPRIO SAS.

Les Dons déjà en cours sont, naturellement, gérés jusqu'à leur terme. Durant cette période, l'intégralité des clauses des CGU/CGV s'appliquent intégralement aux Dons en cours et aux relations entre DEVENEZPROPRIO SAS et les Parties, de même que celles figurant aux contrats de Dons en cours.

Le Membre/Donateur, le Porteur de Projet/Donataire accède alors à son Espace Personnel pour le suivi des Dons réalisés antérieurement à la date de prise d'effet de la résiliation.

Une fois le dernier Don réalisé, la résiliation a pour second effet de faire disparaître l'application des clauses prévues par les présentes CGU/CGV. Le Membre/Donateur ou le Porteur de Projet/Donataire perd l'accès à son Espace Personnel et n'accède plus aux Services.

En cas de résiliation des CGU/CGV alors que le Membre/Donateur est engagé dans une Promesse de Don, en cours, avant le terme de la Campagne de Don correspondante :

- En cas d'atteinte du Taux de Succès, le Membre/Donateur participe au nouveau Don ; le premier effet de la résiliation prend effet à l'issue du terme du dernier Don consenti par le Membre/Donateur,
- En cas d'insuccès de la Campagne de Don débutée avant la résiliation, le premier effet de la résiliation s'applique dans le délai de trente jours ou immédiatement, selon le cas de figure.

12.3. Absence d'indemnité. La résiliation des présentes, pour quelque cause que ce soit, ainsi que la clôture d'un Espace Personnel, pour quelque cause que ce soit, ne peuvent donner lieu à aucun droit à indemnité.

13. COMMUNICATION ET NOTIFICATIONS.

Les présentes CGU et CGV prévoient des informations ou des notifications, soit entre l'une des Parties et DEVENEZPROPRIO SAS, soit entre les Parties.

13.1. Modes de notification. Toute notification, demande ou communication faite en exécution des présentes CGU/CGV doit être faite par un document écrit adressé, par tous moyens, à la personne concernée.

13.2. Adresses des destinataires. Toute notification, demande ou communication devant être faite et tout document devant être délivré par une personne à une autre personne en exécution des présentes CGU/CGV s'effectuera conformément aux indications d'acheminement figurant ci-après :

- Concernant DEVENEZPROPRIO SAS : soit à l'adresse de messagerie électronique contact@devenez-proprio.fr, soit à l'adresse postale du 8 Quai de la Madeleine, 45 000 ORLÉANS,
- Concernant le Membre/Donateur : soit à l'adresse de messagerie électronique soit à l'adresse postale indiquées dans son Espace Personnel,
- Concernant le Porteur de Projet/Donataire : soit à l'adresse de messagerie électronique soit à l'adresse postale indiquées dans son Espace Personnel.

13.3. Date de prise d'effet des notifications. Les notifications sont réputées faites à leur destinataire :

- Lettre recommandée avec accusé de réception : à la date de première présentation de la lettre recommandée par les services postaux, la date mentionnée sur le récépissé faisant foi de la date,
- Message électronique : à la date produite automatiquement par le fournisseur de la messagerie de l'émetteur, telle que mentionnée sur le message d'envoi,
- Lettre simple ou remise directement : à la date mentionnée sur le reçu émis par le destinataire, ou l'un quelconque de ses préposés.

14. STIPULATIONS DIVERSES.

14.1. Divisibilité. Dans le cas où l'une ou plusieurs stipulations contenues dans les présentes CGU/CGV seraient déclarées nulles, la validité des autres stipulations des présentes n'en serait en aucun cas affectée.

Les stipulations déclarées nulles seront, conformément à l'esprit et à l'objet des présentes, remplacées par d'autres stipulations valables, qui, eu égard à leur portée se rapprochent dans toute la mesure permise par la loi, des stipulations déclarées nulles.

14.2. Intégralité. Sauf stipulation contraire, les présentes CGU/CGV contiennent de façon complète et exclusive l'ensemble des termes applicables à l'objet des présentes. Elles annulent et remplacent toutes informations précontractuelles, négociations, communications, déclarations et engagements antérieurs, entre DEVENEZPROPRIO SAS et l'une ou l'autre des Parties, qu'ils soient oraux ou écrits, portant sur l'objet des présentes.

Les CGU/CGV priment sur tout support de communication ou d'information commerciale.

14.3. Tolérance. L'absence d'exercice d'un droit ou d'un recours, que ce soit par la DEVENEZPROPRIO SAS ou par l'une des Parties, en vertu des présentes, à l'occasion d'une faute, d'un manquement ou d'une omission, n'affecte aucunement le droit d'exercer ce recours ou ce droit, que ce soit pour ce manquement ou pour tout manquement subséquent, du même ordre ou d'un ordre différent.

En particulier, l'omission d'invoquer la résiliation de plein droit des présentes ou d'exercer un droit prévu par les présentes, lors des événements prévus, n'affecte aucunement le droit de l'exercer, ni de les invoquer ou de les exercer à l'avenir.

14.4. Indépendance et autonomie. Le Membre/ le Donateur ou le Porteur de Projet/Donataire utilise la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR et les Services proposés sur la plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR de manière totalement indépendante et sous sa propre responsabilité.

14.5. Cession. DEVENEZPROPRIO SAS se réserve le droit de céder à tout tiers de son choix tout ou partie de ses droits et obligations au titre des présentes CGU/CGV, ce que le Membre/ le Donateur, le Porteur de Projet/Donataire accepte à l'avance sans réserve.

14.6. Interprétation. En cas de doute, par dérogation aux dispositions de l'article 1162 du Code civil, il est convenu que les présentes s'interprètent toujours en faveur de la Société DEVENEZPROPRIO SAS, lorsqu'elle a stipulé.

15. PREUVE.

15.1. En application des articles 1316 et suivants du Code civil, le Membre/ le Donateur, le Porteur de Projet/Donataire, reconnaît et accepte que les informations délivrées par DEVENEZPROPRIO SAS par courrier électronique et sur la plateforme WWW.DEVENEZPROPRIO.FR fassent foi entre les Parties et reçoivent la même force probante qu'un écrit manuscrit.

15.2. Les données étant conservées sur des supports durables, par des procédés les rendant inaltérables, fiables, et sécurisées, dans la base de données informatiques de DEVENEZPROPRIO SAS, notamment celles relatives aux Promesses de Don, commandes, ordres et confirmations reçues du Membre/ du Donateur, ou du Porteur de Projet/Donataire, aux notifications envoyées, aux accès, aux ordres de paiement, à la gestion des Dons, aux retraits, aux remboursements, elles font foi entre les Parties jusqu'à preuve du contraire.

16. RECOURS, RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION.

16.1. En cas de réclamation, le Membre/Donateur ou le Porteur de Projet/Donataire est invité à déposer une demande par écrit auprès du DEVENEZPROPRIO SAS ; chaque réclamation est à adresser soit par mail, à contact@devenez-proprio.fr soit par courrier simple à : DEVENEZPROPRIO SAS, Service des Réclamations, 8 Quai de la Madeleine, 45 000 ORLÉANS.

Le Service des Réclamations de DEVENEZPROPRIO SAS s'engage à accuser réception de la réclamation dans un délai de sept (7) jours à compter de sa réception effective.

DEVENEZPROPRIO SAS s'engage à proposer une réponse à la réclamation dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la date effective de réception de la réclamation accompagnée de ses pièces au complet.

Au cas où l'insatisfaction du Membre/Donateur, Porteur de Projets/Donataire demeurerait à l'issue de la réponse apportée à la réclamation, celui-ci dispose de la possibilité de saisir un Médiateur indépendant.

Aucune demande de médiation ne peut être examinée sans traitement préalable d'une réclamation.

16.2. Médiation. Conditions particulières de mise en œuvre :

- Saisine : le Médiateur est saisi par voie de courrier simple adressé soit par courrier à : Maître Laurent Denis 4 Quater rue de l'Ermitage 78 000 VERSAILLES, soit par mail à : mediation@endroit-avocat.fr

- Modalités : la saisine est donc réalisée soit par mail, soit par courrier simple, à condition que le demandeur ait émis une réclamation, répondue négativement,

- Frais : chaque dossier de Médiation est traité selon un montant forfaitaire, acquitté par DEVENEZPROPRIO SAS, en tant que professionnel proposant à ses Membres un dispositif complet de recours,

- Principes : le règlement de la Médiation est présenté sous la forme d'une Charte, accessible à l'adresse WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR,

La Médiation conventionnelle est régie par les articles 122, 124, 125 alinéa 2, 1530 et suivants, du Code de procédure civile et 2238 du Code civil.

17. LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION.

17.1. Les présentes CGU/CGV sont soumises pour leur validité, leur interprétation et leur exécution au droit français.

17.2. En cas de différends à l'occasion de la validité, de l'interprétation, de l'exécution, de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation des présentes, DEVENEZPROPRIO SAS et les Parties disposent de la procédure de médiation préalable à toute action en justice, décrite à l'article 16 des présentes.

Les conditions d'exécution de cette clause de médiation préalable sont détaillées, telles que décrites à l'article 16 des présentes.

18. MENTIONS LÉGALES.

Le site plateforme WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR est édité par DEVENEZPROPRIO SAS. DEVENEZPROPRIO SAS dispose du statut d'Intermédiaire en Financement Participatif par Dons (IFP), relevant des professionnels réglementés du secteur bancaire (articles L. 548-1 et suivants, D. 548-1, et suivants, du Code monétaire et financier) et respecte les obligations et les règles de bonne conduite découlant de son statut.

Notre métier consiste à vous assister et à vous conseiller dans la mise en relation entre des Porteurs de Projets/Donataires et des personnes/Donateurs finançant directement ces Projets au moyen d'un contrat de Don.

DEVENEZPROPRIO SAS, 8 Quai de la Madeleine 45 000 ORLÉANS

SAS au capital de 5.000 € - RCS 812 106 482 ORLÉANS – Code APE 66.19 B

N° d'immatriculation à l'ORIAS 150 039 42, vérifiable auprès de l'ORIAS, 1 Rue Jules Lefebvre 75 311 PARIS cédex 09 www.orias.fr et contact@orias.fr

DEVENEZPROPRIO SAS dispose, le cas échéant, d'une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle d'IFP, selon les dispositions réglementaires en vigueur à la date de mise à disposition des présentes.

Numéro de téléphone : 02.38.84.62.70

Adresse mail : contact@devenez-proprio.fr

DEVENEZPROPRIO SAS fait l'objet d'une surveillance de la part de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 Rue Taitbout 75 009 PARIS (www.acpr.banque-france.fr).

DEVENEZPROPRIO SAS n'est lié à aucun établissement de crédit, banque, ni organismes d'assurance. Les Dons proposés aux Porteurs de Projets/Donataires sont directement consentis soit par des personnes physiques/Donateurs soit par des personnes morales/Donateurs.

Pour assurer la plus grande sécurité aux opérations de Dons, DEVENEZPROPRIO SAS ne manie aucun fonds de Donateurs ou de Donataires, à l'exception de ceux reçus en rémunération de ses activités. DEVENEZPROPRIO SAS a sélectionné un Etablissement Gestionnaire de Fonds, afin de procéder au recouvrement des Promesses de Don, auprès des Membres/Donateurs et effectuer leur mise à disposition effective, entre les mains des Porteurs de Projet/Donataires.

A ce jour, l'Établissement Gestionnaire de Fonds est : LEMONWAY SAS : WWW.LEMONWAY.FR et Conditions Générales d'Utilisation à : <https://www.lemonway.fr/legal/conditions-generales-d-utilisation#crowdfunding>

Président : Monsieur Ludovic Laborde

Directeur de la Publication : Monsieur Ludovic Laborde

Editeur : Monsieur Ludovic Laborde

Responsable de la Rédaction : Monsieur Ludovic Laborde

Hébergement : SYNTEN

Recours, réclamations et Médiation : contact@devenez-proprio.fr et mediation@endroit-avocat.fr (prenez connaissance des conditions de recours).

© DEVENEZPROPRIO SAS – Tous droits réservés – Septembre 2015.

L'utilisateur du site Internet (l'Internaute) reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et pour utiliser ce site. Il reconnaît également avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) et des Conditions Générales de Vente (CGV) du site, et s'engage à les respecter.

« Cookies ». Les « Cookies » sont des données qui ne contiennent aucune information personnelle directe et qui sont envoyées via le serveur sur le disque dur du terminal ou de l'ordinateur de l'utilisateur. Le site WWW.DEVENEZ-PROPRIO.FR utilise des « Cookies » afin d'améliorer ses services ainsi que la navigation sur le site. L'utilisateur en est informé et il peut s'opposer à l'enregistrement de « Cookies » en configurant son navigateur en conséquence ou en refusant leur utilisation lors du message de première connexion affiché sur le Site. En l'absence de « Cookies », l'utilisation du Site peut en être soit perturbée, soit dégradée.

Pour mémoire, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (article 34 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

Pour l'exercer, l'utilisateur peut s'adresser auprès du Directeur de la publication visé plus haut.

Toute représentation totale ou partielle de ce site par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse de l'exploitant du site Internet est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

RAPPELS IMPORTANTS :

AUTEURS de DON (DONATEURS) : une promesse de Don vous engage. Tout Don est irrévocable. Donnez des fonds dont vous n'aurez pas besoin.

BÉNÉFICIAIRES de DON (DONATAIRES) : recevoir un Don comporte des obligations. Tout Don doit être employé conformément à son objet.

CGU et CGV de DEVENEZPROPRIO SAS – Version n°A3 Septembre 2015 - Page 40 sur 41

*

Le Membre valide la lecture et l'acceptation des présentes CGU/CGV en cochant la case prévue à cet effet, sur le site internet www.devenez-proprio.fr

En cochant les présentes CGU/CGV, le membre :

- Accepte la collecte et le stockage de mes données personnelles,
- Accepte de recevoir de la part de DEVENEZPROPRIO SAS toute information commerciale ou technique, y compris des Offres de Financement Participatif ou des sollicitations pour des Projets de Financement Participatif.